

TERCIS LES BAINS
REGLEMENT INTERIEUR DU SERVICE DE RESTAURATION

Règlement à l'usage des enfants

Pour que le moment du repas soit un moment agréable pour tous :

- Je rentre dans le calme.
- Par mesure d'hygiène, si j'ai les cheveux longs, je les attache pour ne pas qu'ils trempent dans mon assiette ou celles de mes copains
- Je m'installe tranquillement.
- Je parle sans crier.
- J'essaie de goûter chaque plat.
- Je mange proprement.
- Je ne joue pas avec la nourriture et je ne la gaspille pas.
- Je respecte les locaux et le matériel mis à ma disposition : vaisselle, couverts et mobilier.
- Je respecte mes camarades et les personnes qui préparent et servent les repas.
- Je ne me lève pas de table.
- Je lève le doigt pour toute demande.
- J'aide au débarrassage des tables tout en restant assis.

Service :

C'est le personnel responsable qui sert les plats, remplit les pichets et les panières.

Les enfants aident au débarrassage des tables tout en restant assis.

A la fin du dernier service, les chaises sont empilées par les enfants avant leur départ.

Sanctions :

Chaque manquement à ce règlement sera noté et notifié verbalement aux parents. Si le comportement persiste, l'enfant et ses responsables légaux seront convoqués par le maire ou l'adjoint délégué école afin de trouver des solutions pour résoudre les problèmes de comportement récurrents.

En cas de violence ou faits graves entraînant une mise en danger d'autrui (enfants, encadrants), l'exclusion temporaire ou définitive sera immédiate après convocation en mairie.

Règlement à l'usage des parents

- **Vous devrez fournir 2 serviettes de table marquée au nom de votre enfant le lundi matin. Elles vous seront restituées le vendredi pour le lavage.**
- Il est interdit de pénétrer dans la cuisine.
- **Les allergies alimentaires ou régime particulier doivent obligatoirement être signalés en début d'année scolaire ainsi que les PAI concernant l'alimentation.**
- Il est possible de consulter les menus de la semaine qui sont affichés à la porte de la cantine ou sur le site portail famille <https://mairie-tercislebains.portailfamilles40.fr>
- En cas de présence ou d'absence non prévue à un repas, le signaler à l'enseignant le matin avant 8h30 au 05 58 57 59 62 (maternelle) ou 05 58 57 86 21 (primaire)
- **Tout repas réservé non pris sera automatiquement facturé**
- A titre indicatif, le repas de cantine est facturé 3,00 € par enfant et par jour.
- La facture concernant les repas et l'accueil périscolaire est établie et envoyée au cours de la première semaine du mois suivant, réglable en espèces, chèque ou prélèvement automatique (voir avec la mairie). **Il est demandé de respecter les dates limites de paiement afin d'éviter des rappels toujours désagréables et du travail supplémentaire à la secrétaire chargée de l'encaissement.**
- Il est conseillé de lire le règlement avec son enfant afin qu'il comprenne les règles qu'il doit respecter.

✂.....
Papillon à remplir et à remettre à l'accueil périscolaire

Parent 1.....

Parent 2.....

Enfant (s)

Ont pris connaissance du règlement du service de restauration et s'engagent à le respecter.

A, le/...../ 2026

Signature des parents

Signature de/des enfant(s)